RAPPORT
ET
PROJET DE DÉCRET, SUR LES PRIMES.

Par J. B. Boyer Fonfrède,
Député de la Gironde.

RAPPORT
ET
PROJET DE DÉCRET,
SUR LES PRIMES.

PAR J. B. BOYER FONFRÈDE,
Député de la Gironde.

VOUS avez reconnu hier, après une solemnelle discussion, la nécessité de maintenir la liberté de la circulation et celle du commerce des grains ; vous l'avez consacrée par une nouvelle loi ; elle va rendre le calme à la République, en assurant les subsistances de tous les Français ; et désormais, chez un peuple de frères, quelques-uns ne profiteront plus seuls de l'abondance, tandis que d'autres, abandonnés à la fois par la nature et par la patrie, souffrent d'une excessive cherté, ou d'une disette plus cruelle qu'elle ; mais il faut que cette loi soit respectée, maintenue ;

pour y parvenir, il faut sur-tout dissiper et les craintes fondées, et même les fausses terreurs; le seul moyen d'arriver à cet heureux résultat, est d'augmenter la masse des bleds dans la République. Nous sommes dans une telle position qu'il nous faut des bleds, non-seulement en proportion de nos besoins; mais encore en proportion des craintes que le peuple a conçues. Lorsqu'une fois elles ont été répandues, ce qui suffiroit à la rigueur ne suffit plus; et ce n'est que par une extrême abondance que l'on échappe à une disette factice.

Je vous ai déja développé quelques-uns des avantages qu'offre le systême des primes; Barbaroux vous l'a présenté hier sous tous ses rapports; je ne pourrois que répéter ce qu'il a dit ou me répéter moi-même; la Section dont vous avez hier adopté les vues, a sur ce point adopté les miennes; et pour fixer les vôtres, je ne vous répéterai qu'un très-petit nombre de principes.

Rappellez-vous, Citoyens, que vous êtes forcés d'opter entre le gouvernement et le commerce; les sacrifices que le premier fait et peut faire repoussent infailliblement l'autre; le commerce ne peut se rencontrer impu-

nément avec le ministère ; l'un renverse ; détruit tout niveau ; l'autre tend sans cesse à tout égaliser. Le hasard ou la faveur règle le plus souvent les distributions de l'un ; il est impossible que ce ne soit pas les besoins qui appellent les distributions de l'autre ; le ministère envoie des grains de Bordeaux à Dunkerque , lorsque la disette est dans le premier port, et l'abondance dans le second ; le commerce qui opère avec ses fonds , ne commet point de pareilles erreurs. Et comment pourriez-vous préférer pour marchand de bled un gouvernement qui , en faisant d'immenses sacrifices, ne peut introduire qu'une très-petite quantité de grains , à de nombreux étrangers qui, pour ouvrir les canaux du commerce , n'attendent qu'un foible encouragement ; songez que quatre millions huit cens mille livres transformées en primes, à raison d'environ quatre livres par septiers, pourroient faire entrer douze cens mille septiers de bled, et que la perte nécessaire de huit à dix millions sur les vingt-quatre que vous avez accordés au ministre , n'ont pu procurer à la République que cinq cens mille septiers : et dès que vous avez résolu de faire disparoître tous les pré-

jugés sur cette matière, prenez garde de ne pas, vous-mêmes, en enraciner un bien funeste dans les esprits; la Nation qui achette, qui distribue, qui donne des grains, nous portera bientôt à penser que ce n'est pas aux individus, à l'industrie et au travail; mais à elle à pourvoir à nos besoins.

Je m'opposerai donc toujours à ce que vous mettiez de nouveaux fonds à la disposition du ministre pour faire de nouveaux achats; c'est une foible ressource et une surcharge énorme pour la Nation; les gouvernemens ne savent pas être économes; les grandes compagnies de commerce ne sauroient prospérer : voyez ce que sont devenus les nôtres, et toutes celles de l'Europe; cette opération coûte, en pure perte, des frais immenses, et ne procure qu'un soulagement très-momentané; elle éloigne d'un autre côté les secours que le commerce libre auroit apportés; elle nuit à tous les intérêts, et ne profite à personne. Des secours et du travail aux indigens, c'est à la fois une obligation de justice et un devoir d'humanité; mais vous ne devez nourrir aucune partie de la République aux dépens de la République entière, et chacun sait comment sont payés

les grains cédés aux Municipalités. Vous avez décrété la liberté du commerce des grains ; mettre des fonds à la disposition du ministre, pour des achats de grains, c'est la détruire ; c'est adopter à la fois deux systêmes opposés ; vous finirez bientôt alors par n'en avoir aucun ; le cahos de vos lois bouleversera la République : et comment exigeriez-vous que le peuple n'écoutât que les conseils de la raison, lorsque vous ne prendriez conseil que des erreurs populaires.

Il vous faut donc adopter un mode qui ne soit pas subversif de la liberté du commerce ; la prime pour les bleds importés est le seul que je connoisse. Le tendre intérêt pour les finances de la République, et la fausse pitié que quelques-uns affectent en même tems d'avoir pour le peuple, ne sauroit vous porter à repousser ce moyen. On vous dit : *Donnez du pain au peuple :* les tyrans de Rome lui en donnoient aussi aux dépens des provinces romaines, pour obtenir bassement ses applaudissemens au milieu du cirque ; et moi je vous dis : Méfiez-vous du gouvernement ; encouragez l'importation pour faire baisser les prix, et *donnez du travail au peuple.* Les bleds que fait venir le gouvernement ne font pas

baisser les prix, parce qu'ils sont emmagasinés, et ne paroissent point sur les marchés ; la prime et l'introduction qui la suit ont toujours ouvert les greniers ; chacun veut se défaire des grains qui vont baisser, et c'est cette concurrence qui amène la baisse.

On a dit que ces bleds n'iroient pas alimenter l'intérieur de la République, et s'arrêteroient sur les Côtes ; d'abord les bleds, comme toutes les autres denrées, avec la liberté du commerce, iront aux lieux où ils manqueront, parce que la tension naturelle du commerce est de les porter vers ceux où les prix sont les plus élevés. D'ailleurs, si les bleds étrangers étoient consommés sur les Côtes, ceux de l'intérieur, au lieu de s'y porter reflueroient vers le centre, et y maintiendroient l'abondance.

On a dit, avec aussi peu de fondement, que vous alliez créer au gouvernement une concurrence nouvelle chez l'étranger ; c'est avouer d'abord que les primes y feront naître une active émulation ; et ensuite l'objection tombe d'elle-même, puisque le gouvernement, ne peut sans crime, ne pas avoir effectué ses achats, et ses agens leurs envois ; ses efforts

seroient maintenant inutiles. La malveillance et la prohibition ont déja fermé les ports d'Angleterre, et les glaces ceux des villes Anséatiques et du Nord. Ceux qui ont besoin de répandre des terreurs pour dominer dans le trouble, de perpétuer la misère du peuple pour le tenir dans l'agitation, d'enraciner son ignorance et ses préjugés pour lui faire épouser leurs fureurs, et qui, en affectant un respect intéressé pour sa souveraineté, flattent ses égaremens; ceux-là vous diront, *de donner du pain au peuple*, et s'opposeront à ce que vous encouragiez l'importation; et ce sont sur-tout ceux-là qui s'efforceront de lui représenter les étrangers, qui vous apporteront des grains, comme de vils et d'odieux artisans de famine. C'est à vous, Citoyens, qui êtes revêtus de toute la confiance du peuple, c'est à vous dont il ne peut accuser ni les lumières, ni la probité, c'est à vous à nous donner sur ce point une administration ferme, invariable, et à faire disparoître tous ces vains fantômes d'accapareurs dont tout le monde parle, que personne n'a vu, et dont les fripons se servent comme les prêtres autrefois des revenans et des miracles.

La seule objection raisonnable est la crainte

de payer des primes pour des bleds frauduleusement exportés et ramenés ensuite. Aux lois, déja justement sévères contre l'exportation, nous ajoutons une précaution nouvelle pour prévenir les fraudes sur l'importation.

Nous avons enfin pensé que la prime doit être graduellement décroissante ; plus considérable dans les premiers mois, moindre ensuite ; il faut par l'appât d'une plus forte rétribution hâter une utile concurrence.

Vous savez, Citoyens, que les vaisseaux du Nord, depuis la Baltique jusques au Texel, partent dès que les glaces leur ouvrent un libre passage, et arrivent par nombreuses flottes dans tous nos ports, vers les premiers jours du printems ; ils viennent chercher nos vins, et les précieuses denrées que produisent les Antilles ; ils arrivent souvent sur leur lest. Dans la plupart des contrées, de feu ou de glace où ils ont été construits, le bled est un des principaux moyens d'échange ; le moindre encouragement, et ils vont tous nous en porter : et s'il est reconnu que la véritable valeur des choses consiste dans leur utilité, pourrions-nous mettre en balance quelques légers sacrifices avec l'abondance et la sécurité publique ?

Voici mon projet de décret :

La Convention Nationale décrète :

ARTICLE PREMIER.

Les Négocians Etrangers ou Français, qui introduiront des bleds étrangers dans la République, recevront une prime.

II.

Cette prime sera de quarante sols par quintal jusqu'au 30 avril ; de trente-cinq sols depuis le premier mai jusqu'au 30 juin, et depuis cette dernière époque jusques à sa suppression de trente sols.

III.

La suppression de la prime sera annoncée deux mois d'avance.

IV.

La prime sera payée après la décharge des acquits à caution ; lesdits acquis devront être visés et certifiés par l'agent de la République, dans le port où le chargement aura été fait. Ils seront affichés dans les ports où les grains seront débarqués.

V.

Le présent décret sera envoyé, sans délai, à tous les agens de la République, dans les ports étrangers, pour y être affichés et publiés.

De l'Imp. de la V. LEJAY, Imp. de la Régie Nationale de l'Enregistrement et des Domaines, rue Sainte-Croix.